N°089 du vendredi 16 novembre 2012 Prix: 250 FCFA / Hors du Togo: 1€ Hebdomadaire Togolais d'Information

TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

Le Togo était à la 49e session du Comite des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, dégradants et inhumains

UN DIALOGUE FRANC MARQUÉ PAR DES PROGRES ENCOURAGÉS ET LE SOUHAIT D'UNE ADOPTION DANS LES MEILLEURS DELAIS DU NOUVEAU PROJET DE CODE PENAL

P 3

Nouvelles discussions ce matin à la Primature

UN TEST GRANDEUR NATURE POUR LE CST

P 2

Mise en place du Bureau Exécutif de la CENI
LES PARTIS POLITIQUES RADICAUX SAISIRONT-ILS LA PERCHE DE LA DERNIERE CHANCE ? P 2

Polémique autour du mandat de la législature actuelle P 2
LA COUR CONSTITUTIONNELLE A TRANCHÉ, LES DÉPUTÉS RESTENT EN PLACE

Média P 5
LA NOUVELLE CARTE DE LA PRESSE DISPONIBLE

Match amical Maroc-Togo
PREMIER TEST, PREMIÈRE VICTOIRE POUR LES EPERVIERS P 7

AFRIATECH
TR 089 du 16 nov. 2012
Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

Mise en place du Bureau Exécutif de la CENI

LES PARTIS POLITIQUES RADICAUX SAISIRONT-ILS LA PERCHE DE LA DERNIERE CHANCE ?

Le lundi dernier, 12 novembre, les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) sont parvenus à former le Bureau Exécutif qui dirigera cette institution chargée de l'organisation des prochaines élections législatives et locales dans notre pays. Le BE ainsi formé est constitué de Mme Aguigah Angèle Dola Akofa, Présidente, de M. Jean Claude Atsu Homawoo, Vice Président et de Kégbéréou Latif Seigneur, 2ème rapporteur. Ce bureau vient d'être confirmé par un décret pris en Conseil des Ministres le mercredi dernier. De part son caractère incomplet ; il laisse encore le poste de 1er rapporteur et des postes au sein des commissions à pourvoir, il adresse encore un message à quelques personnes indécises. Et, à bien observer et à écouter les analystes empreints d'une partialité notoire, ces places seraient réservées aux retardataires. Qu'à cela ne tienne, nous acceptons cette thèse selon laquelle ce vide provisoire dans la composition du bureau est une invite lancée aux retardataires pour qu'ils reviennent à la raison. Mais une question se pose ; ces hommes politiques habitués au boycotte sauront-ils saisir cette perche de la dernière chance ? Ils doivent comprendre que le train des élections législatives s'est déjà ébranlé raison pour laquelle ils appellent de toutes leur force ce dialogue depuis quelques temps. On ose alors espérer qu'ils sauront prendre au vol le dernier wagon si leur orgueil et intérêt particuliers ne prennent le dessus.

Pablo ZOUBE

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site :
www.togoreveil.info

Récépissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Germain POULI
COMITÉ DE RÉDACTION
Didier ASSOGBA
Patrick NIMA
Pégy
Paul KATASSOLI
SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ
Aïssata TOURE
SECRÉTARIAT
Carole AGHEY
Rose NYUIADZI
INFOGRAPHIE
AHIABLE Raphaël
CARICATURE
DODZI
DISTRIBUTION ET ABONNEMENT
Tel: 22 36 18 56
ADRESSE
585, Avenue du Grand Séminaire Hédzranawoé face Ets VINS D'ITALIE
Tél. : 22 61 12 19 /22 36 18 56
90 02 76 54
E-mail : togoreveil@togoreveil.info
TIRAGE
4000 Exemplaires
IMPRIMERIE
Service Compris

Nouvelles discussions ce matin à la Primature

UN TEST GRANDEUR NATURE POUR LE CST

Le dialogue politique initié par le gouvernement il y a plusieurs mois reprend ce matin. Le Premier Ministre, Arthème Séléaogodji Ahoomey-Zunu, a à cet effet adressé des invitations à l'ensemble des partis politiques et des organisations de la société civile. Même s'il est vrai que le dialogue ne saurait être exclusif, tous les regards sont tournés du côté du Collectif Sauvons le Togo et de l'Alliance Nationale pour le Changement qui devront montrer à cette occasion leur souci du peuple et surtout la bonne foi qu'ils clament à longueur de journée sur les plateaux de télévisions et devant les micros de radios. On se rappelle de la récente sortie de Patrick Lawson, l'un des responsables de l'ANC qui déclarait que son parti n'acceptera pas le dialogue à n'importe quelle condition et déplorait le fait que certains partis mendiaient le dialogue. Aujourd'hui, c'est chose faite. Le gouvernement manifeste encore une fois de plus sa disponibilité à discuter pour trouver des voies et moyens pour aller vers un processus électoral apaisé, crédible et transparent, à condition que l'opposition qui se dit radicale veuille y participer.

En effet, l'objectif de ce énième dialogue est d'obtenir un large consensus sur les conditions d'organisation des prochaines élections législatives. Conditions qui en l'Etat actuel des choses garantissent déjà un scrutin équitable à tous les partis politiques. A plusieurs reprises, le gouvernement a ouvert des dialogues auxquels ces mêmes leaders avaient refusé de participer. Aujourd'hui où le processus électoral est enclenché, ils reviennent sur leur décision qui était celle de ne plus discuter avec le gouvernement actuel. Tout compte fait, le rendez-vous de ce matin est l'occasion pour de nombreux togolais de vérifier de quel côté se situe la bonne foi et le souci du peuple togolais. Devant la réalité des faits et l'urgence de la situation, certains partis d'opposition, farouchement hostiles à tout dialogue avec le pouvoir, se sont finalement résolus à rejoindre la table de discussion. D'autres comme l'ANC exigent un certain nombre de préalables avant de répondre favorablement à l'invitation du Premier Ministre.

Pour le moment et dans l'attente de nouvelles élections législatives et locales, l'actuelle Assemblée Nationale qui a bouclé sa mandature le 11 novembre a saisi la Cour Suprême pour clarification de sa situation. Il lui a été notifié à cet effet que selon les dispositions de la Constitution du 14 octobre 1992, les députés actuels restent en place jusqu'à la prise de fonction de leurs successeurs. Voilà qui est clair mais qui doit interpeller les uns et les autres pour l'organisation de nouvelles élections législatives afin de sortir notre pays d'une situation où les leaders de certains partis politiques ont coûte que coûte voulu pousser le pays. Le Togo doit organiser des élections législatives et locales dans les mois qui viennent.

Paul Katassoli

Polémique autour du mandat de la législature actuelle

LA COUR CONSTITUTIONNELLE A TRANCHÉ, LES DÉPUTÉS RESTENT EN PLACE

L'actuelle Assemblée Nationale du Togo avait été mise en place depuis le 14 octobre 2007 et les députés avaient prêté serment en Novembre de la même année pour prendre fonction. Logiquement, le mandat des députés est arrivé à terme. D'où la nécessité pour le pays d'organiser des élections législatives dans les plus brefs délais pour le renouvellement de l'Assemblée Nationale, une institution dont l'importance n'est plus à démontrer. Programmées pour se tenir entre le 12 octobre et 11 novembre dernier, les prochaines élections législatives se tiendront finalement à une date jusqu'ici inconnue. Mais une chose est sûre elles se tiendront quand même.

Depuis l'expiration du mandat des élus du peuple en ce début du mois de novembre, des hommes politiques et certains médias ont lancé le débat sur la légitimité de l'Assemblée nationale actuellement présidée par Abass Bonfoh. La question vaut son pesant d'or vue qu'il est encore probable de procéder à certaines réformes avant l'organisation proprement dite des futures élections législatives. C'est alors que le Bureau de l'Assemblée Nationale a adressé un courrier à la Cour Constitutionnelle l'informant de l'expiration du mandat des députés et demandant la conduite à tenir jusqu'à l'organisation des prochaines élections.

La Cour Constitutionnelle vient de trancher la question en répondant à la requête du Président de l'Assemblée Nationale. Quand bien même leur mandat est arrivé à terme depuis le 11 novembre dernier, les députés resteront en fonction jusqu'aux prochaines élections législatives et jusqu'à la prise de fonction de leurs successeurs. La Cour a fondé son avis sur les dispositions constitutionnelles qui permettent aux députés de rester en place. Il s'agit notamment de l'article 52 (alinéa 11) de la constitution qui stipule que les députés sortants restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs.

Dias MISSOKO

Le Togo était à la 49e session du Comite des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, dégradants et inhumains

UN DIALOGUE FRANC MARQUE PAR DES PROGRES ENCOURAGES ET LE SOUHAIT D'UNE ADOPTION DANS LES MEILLEURS DELAIS DU NOUVEAU PROJET DE CODE PENAL

Les 12 et 13 Novembre 2012, une délégation togolaise était devant le Comité des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, dégradants et inhumains pour la présentation de son rapport périodique sur la convention. Ces deux jours de rencontres et d'échange entre l'institution onusienne et l'Etat togolais se sont tenus au Palais Wilson de Genève en présence de certains représentants de la société civile, de la presse togolaise et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

C'est une forte délégation gouvernementale de neuf membres conduites par Madame la ministre Rita Doris Léornadina Wilson De Souza qui s'est présentée devant les dix membres du Comité pour exposer et échanger sur la situation relative à l'engagement du Togo à lutter contre la torture et autres traitements dégradants et inhumains, suivant les dispositions de la Convention qu'il a ratifié en novembre 1987.

C'est un Comité impressionné par la sincérité et le ton de franchise de la délégation togolaise qui a d suivi avec intérêt la présentation dans toutes leurs réalités des avancées , des difficultés et des mesures prises ou programmées pour permettre au Togo d'honorer ses engagements en la matière. Cette présentation qui correspondait véritablement aux informations reçues par le Comité de la part de certaines sources non gouvernementales, a facilité les travaux de ce premier jour d'échange qui s'achèveront par des questions et préoccupations soulevées par les membres du Comité de cette 49e session .

Un Premier Jour marqué par la présentation du rapport suivie des questions et préoccupations du Comité

Ce second rapport périodique soumis en Octobre 2010 comporte deux parties dont la première décrit le cadre juridique visant l'interdiction et l'élimination de la torture. Quant à la seconde partie, elle expose les mesures législatives, judiciaires et administratives prises par l'Etat togolais pour donner effet aux conclusions et recommandations formulées par le comité lors de l'examen du rapport initial présenté les 10 et 11 mai 2006.

Ce 12 Novembre 2012, la délégation togolaise est revenue sur les questions (33 au total) posées par le Comité lors du premier débat interactif.

Il s'agissait donc pour le Togo d'apporter des réponses aux préoccupations relatives à l'incrimination de la torture dans sa législation, aux dispositions législatives relatives à la protection des personnes gardées à vue et aux mesures prises pour réduire le nombre de détenus préventifs. Le Togo devait échanger également sur les dispositions qu'il entendait prendre pour garantir l'indépendance et le fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH). Les questions relatives aux violences à l'égard des femmes, aux châtiments corporels sur les enfants, à l'expulsion, le refoulement ou l'extradition des personnes poursuivies et susceptibles d'être torturées dans les pays qui demandent leur extradition.

Autres sujets d'importance sur lesquels ont porté l'exposé de la délégation togolaise à cette 49e session : les programmes de formation à l'intention du personnel chargé de l'application de la loi et de l'administration pénitentiaire, la prohibition absolue de la torture et les mesures prises pour assurer une application rigoureuse de la loi sur les mutilations génitales féminines, la surveillance efficace et indépendante des

Photo de famille, autorités togolaises et société civile

lieux de détention et les mesures prises pour améliorer les conditions de détention ainsi que la création du corps des surveillants de prison.

Les points relatifs aux sanctions prises à l'encontre des fonctionnaires (de l'ANR) mis en cause pour des actes de torture et les suites données au rapport de la CNDH de février 2012, aux décès survenus dans les lieux de détention et aux plaintes relatives aux violences faites aux femmes ont été détaillés dans le rapport présenté par Madame la ministre des droits de l'homme. Le rapport s'est aussi penché sur la question du trafic des enfants, l'erreur judiciaire, la légitimité de l'action des défenseurs des droits de l'homme et les mesures prises pour la mise en place du mécanisme national de prévention de la torture ainsi que les dispositions pour répondre à la menace d'actes terroristes.

A la fin de cet exposé, la première rencontre s'est bouclée sur une première série de questions et de préoccupations soumises par les membres du Comité et dont les réponses et clarifications devaient être apportées selon le calendrier de cette 49 session, lors des échanges interactifs du 13 Novembre 2012.

Les préoccupations du Comité lors de cette 49e session

Après la présentation du rapport qui n'a voulu rien occulter et qui correspondait à suffisance avec les informations déjà disponibles au niveau du Comité, les membres de ce dernier ont voulu approfondir les échanges, entre autres, sur le nouveau projet de Code Pénal adopté en conseil des ministres le 7 novembre dernier et la définition que celui-ci donnait à la torture, sur la nature des sanctions infligées aux agents auteurs de torture dans le cadre de l'affaire de la tentative d'atteinte à la sureté de l'Etat, sur les possibilités actuelles de poursuite des personnes ayant pratiqué la torture, sur l'indemnisation des personnes reconnues dans le rapport de la CNDH comme ayant été torturées. Leur préoccupation ont aussi porté sur les mesures de réparation pour les victimes des torts anciens (de 1958 à 2005) ayant fait l'objet des conclusions de la CVJR. Les dix membres du Comité ont voulu mieux s'imprégner sur les mesures envisagées pour lutter contre la surpopulation carcérale et pour l'amélioration des conditions de détention. Les mutilations des femmes et le renforcement de la répression des auteurs de trafic d'enfants et le renforcement de la CNDH en tant qu'institution chargée de la mise en œuvre du mécanisme de prévention de la torture, ont également été des centres des préoccupations et échanges.

De fructueux échanges entre le Comité contre la torture et l'Etat partie du Togo

L'après midi du mardi 13 novembre 2012 a été totalement consacré aux échanges entre le Comité et la délégation togolaise. Après l'introduction de la séquence des réponses, clarifications et échanges par la Chef de la délégation gouvernementale, c'est d'abord Maître Yacoubou Koumadjo HAMADOU, ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale qui a pris la parole pour repréciser le débat face aux dérives et aux confusions faites notamment par deux membres du Comité (représentants de l'Italie et du Sénégal). « Nous ne sommes pas ici pour vous tromper, nous sommes ici pour vous dire la vérité » avait indiqué le ministre Hamadou, avant qu'à sa suite, Maître Tchitchao TCHALIM, Garde des sceaux, ministre de la justice chargé des relations avec les institutions de la république, ne vienne ajouter que les échanges en cours ne sont pas destinés à faire plaisir au partenaire, mais à permettre au gouvernement de rattraper son retard dans le domaine, ceci dans le strict intérêt des citoyens togolais. Selon lui « un citoyen déchargé de la crainte d'un lendemain difficile est un citoyen très productif ». Le garde des sceaux, dans une parfaite maîtrise de la situation et des mesures engagées ou programmées par le Togo dans son engagement à mettre en œuvre la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée le 10 décembre 1984 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des mesures comme la permanence pénale, les audiences foraines, la libération sous certaines conditions des prévenus en détention préventive, et les peines alternatives ont été annoncées pour éviter la surpopulation et la lenteur judiciaire. La construction d'une nouvelle Cour d'Appel, la construction de nouvelles prisons, la réhabilitation de certains centres de détention ont été annoncées comme des chantiers en cours. La non détention des prévenus à l'ANR, la sensibilisation et la formation des magistrats, officiers de police judiciaire et gardiens des centres de détention ont été cité comme des mesure en phase d'exécution active au Togo. L'acquisition des produits pharmaceutiques, la nomination d'un ingénieur en assainissement pour la mise en place d'une journée « Prison propre » en collaboration avec le CICR, le lancement du projet « SOS Santé en milieu carcéral » et l'amélioration des conditions d'alimentation dans les prisons qui passe de un repas à deux repas à partir de 2013 ont également été des actions concrètes en programmation sur lesquelles la délégation à échangé avec le Comité. La recomposition et le renforcement de la CNDH en tant qu'institution chargée de la mise en œuvre du mécanisme de prévention de la torture ont été salués par les membres du Comité qui ont insisté sur les moyens devant garantir son autonomie et son fonctionnement efficace. La disponibilité des autorités togolaises à ouvrir les échanges avec les victimes de la torture (dans l'affaire d'atteinte à la sureté de l'Etat) en vue d'un accord sur les conditions de leur indemnisation et les mesures prises par le gouvernement dans ce sens et selon les recommandations du rapport de la CNDH, a été porté à la connaissance du comité.

Sur plusieurs plans, le Togo a été félicité et encouragé

Lors des débats et échanges, Madame Essadia BELMIR (Maroc), Présidente du Comité a déclaré : « Il y a de grandes choses qui ont été faites par l'Etat partie. Mais il y a des attentes et je tiens à remercier la délégation togolaise pour la sincérité des échanges. »

Au nombre des efforts salués, on peut citer le processus de la justice transitionnelle et la procédure de réparation des torts anciens mis en place par la CVJR. Une appréciation particulière est également allée « Le Livre Blanc ». Le Togo a surtout séduit par son engagement en faveur des droits des enfants notamment dans la lutte contre le trafic des enfants.

En effet de 2008 à 2010, 1264 enfants victimes ont été enregistrés par les services de police, du ministère chargé de la protection de l'enfant et par la commission nationale d'accueil et de réinsertion sociale des enfants victimes de trafic (503 enfants en 2008, 404 en 2009 et 357 en 2010). Pour l'année 2011, le Togo a recensé 281 enfants victimes de trafic dont 225 interceptés avant destination et 53 rapatriés du Bénin, du Nigeria et du Gabon.

S'agissant des sanctions contre les auteurs de traite d'enfants, de 2007 à 2011, 378 personnes ont été poursuivies pour des infractions liées au trafic d'enfants. Au total 242 condamnations dont 99 en 2008, 31 en 2009, 40 en 2010 et 31 en 2011. Une prouesse que le Comité n'a pas manqué de relever.

Entre autres félicitation, le Comité a émis le vœu de voir adopter dans les meilleurs délais le projet du nouveau Code Pénal et celui du Code de la procédure pénale afin d'accélérer et de rendre plus concrets l'engagement et la détermination du Togo à s'inscrire durablement et de manière irréversible dans l'application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, dégradants et inhumains.

Fin de la 49e session du Comité le vendredi 23 Novembre 2012 : Neuf pays ont été accompagnés cette année

Le Togo est le pays qui a bouclé cette année la phase de la présentation des rapports et du dialogue avec les Etats parties. A cette 49e session du Comite des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, dégradants et inhumains, il y avait au total neuf pays qui sont venus échanger sur les progrès, les difficultés et les mesures de renforcement et de mise en œuvre effective de la Convention contre la torture. Il s'agit du Gabon, de la Russie, du Tajiskitan, du Sénégal, du Pérou, de la Norvège, du Mexique et du Togo. Cette session qui a débuté le 29 Octobre prendra fin le vendredi 23 novembre prochain avec une conférence de presse. Avant cela le Comité adoptera les conclusions et observation de la 49e session et annoncera le programme de la prochaine session.

Le Comité est composé des représentants des dix pays suivants ; Maroc, Italie, Iles Maurice, Etats Unis, Sénégal, Chili, Espagne, Norvège, Georgie et la Chine

Depuis Genève, l'Envoyé Spécial
de TOGOREVEIL, Germain POULI

Tentative de colmatage d'une opposition divisée

AGEYOME KODJO OU LE « RETOUR PERDANT »

Après des mois de manifestations avec à la clé des revendications très variées, le Collectif « Sauvons le Togo » s'est progressivement perdu dans les méandres du radicalisme et de l'intransigeance face aux multiples témoignages de bonne foi du gouvernement qui s'est manifestée à travers les multiples invitations à dialoguer. Aujourd'hui, c'est une opposition profondément divisée qui tente par des manœuvres d'afficher une apparente cohésion. C'est ce à quoi s'est essayé Agbéyomé Kodjo lors d'une récente sortie sur une radio privée de la place. Il soutient ardemment que le CST n'est pas essoufflé. Pour preuve, il affirme que le CST a un agenda qu'il va dérouler dans les jours et semaines à venir afin de mobiliser plus que ce qui a été fait. Pour lui, « les lignes vont bouger à partir de 2013 ». Cependant, pour que cela se produise selon sa vision, il faudra que l'opposition reste unie. Une tentative du leader de l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS) qu'on juge vaine. Si non, comment appelle-t-il la récente sortie médiatique de Patrick Lawson ? Sortie dans laquelle il s'est attaqué dans les règles de l'art et sans les nommer à ses alliés du CST et de la Coalition Arc-en-ciel. Il avait fustigé l'attitude de ses alliés qui passent par mille subterfuges pour quémander le dialogue qu'il qualifie de dialogue au rabais. Il avait clairement dépeint une situation de malaise qui régnait au

sein du CST doublé de l'initiative cavalière de la Coalition Arc-en-ciel qui a entreprise une tournée nationale pour mobiliser ses militants en vue des prochaines élections législatives.

Non seulement Monsieur Kodjo tente maladroitement de colmater le mur de l'opposition qui se lézarde un peu plus chaque jour, mais encore poursuit-il dans ses chimères qu'il est seul à en détenir le secret. En effet, après avoir promis plus d'une fois que la président élu, Faure Gnassingbé quittera le pouvoir avant la fin de l'année 2012, il revient cette fois-ci avec un nouveau slogan : les lignes vont bouger en 2013. On se demande à la fin si le leader de l'OBUTS est un politicien ou un vendeur d'illusion. Au peuple d'en juger. Toute fois on est en droit de penser que cette fois encore, Monsieur Kodjo a donné un coup d'épée dans l'eau et son retour est perdu d'avance.

Pablo ZOUBE

Déménagement de l'Institut Français de Lomé dans un nouveau siège

UN LOYER DE 2 MILLIONS SERAIT A L'ORIGINE

Les habitués de l'Institut Français de Lomé (IFL), ex Centre Culturel Français (CCF) ont sûrement tous remarqué cette annonce qui demande à toute personne abonnée à la médiathèque de l'IFL de déposer les documents en sa possession à compter du 18 septembre. La cause serait toute simple : l'IFL est en train de préparer son déménagement dans un nouveau local. Pourtant, après nos investigations, le nouveau siège en question serait un nouveau bâtiment en projet au niveau du Rostoum en face de l'actuel Consulat de France au Togo. Alors, si le nouveau siège n'est pas encore construit, pourquoi suspendre les prêts des documents quand on sait que la médiathèque de l'Institut Français de Lomé est l'une, si ce n'est la plus importante du pays en qualité et en volume. Selon des sources dignes de foi, cette réaction énergique des responsables de l'IFL viendrait de leur exaspération face à la manie des propriétaires de l'immeuble qui les abrite à augmenter de manière unilatérale le loyer. La goutte d'eau qui aurait fait déborder le vase serait la dernière augmentation communiquée au responsable de l'IFL et qui porterait le loyer à 2 millions de francs CFA. Une mesure que le directeur de l'IFL n'aurait pas appréciée.

Aujourd'hui, excédé et en réaction à cette augmentation du loyer de l'immeuble, l'Institut Français de Lomé prive des milliers d'élèves togolais de la précieuse documentation qu'ils abritent. Les grands perdants dans cette affaire, ce sont les étudiants en instance de rédaction de mémoire et de thèse. En effet l'IFL est quasiment le seul cadre qui se prête à leur recherche. Pour réagir contre la cupidité des propriétaires, l'IFL sera délocalisé et ce sont des milliers de jeunes qui vont devoir attendre que les travaux de construction des nouveaux locaux

démarrent et aillent à leur terme avant que leurs doigts ne palpent à nouveau les richesses intellectuelles enfouies dans les profondeurs de cette médiathèque. Mais pour d'autres encore, cet immeuble qui abrite les locaux de l'IFL aurait pris de la valeur ajoutée à cause de sa situation géographique. Mais que dire alors de tous les travaux d'aménagement qui y ont été entrepris par les locataires pour faire de lui un immeuble moderne qui s'adapte aux exigences d'un Institut. C'est le lieu d'en appeler à la conscience des tous les propriétaires de maisons qui se plaisent à procéder à des augmentations fantaisistes de loyer. Ils doivent avoir en esprit que toute augmentation devrait se justifier par des travaux visant à satisfaire le locataire. En clair, toute augmentation est subséquente à une amélioration des prestations de services. Alors qu'ont fait les propriétaires de l'immeuble abritant l'IFL pour procéder à l'augmentation de son loyer ?

Paul K

Marches folkloriques du FRAC et de l'opposition

L'ANC ET ALLIÉS PEINENT A MOBILISER LEURS MILITANTS

Les idéologues du changement et du développement du pays par la marche étaient comme à l'accoutumée en mission samedi dernier. Après avoir usé les semelles de leurs chaussures sur la route de Bè Kondjindji à la plage, ils ont depuis quelques semaines délocalisé leur activité hebdomadaire à Tokoin. Après une première marche débutée à Tokoin Doumassessé, la seconde, celle de Samedi dernier qui a débuté au carrefour Tokoin trésor a été caractérisée par un échec retentissant. En effet, les militants de l'ANC et d'autres partis qui composent le FRAC n'ont pas répondu à l'appel de leurs leaders. Est- ce un mauvais choix de la cible ou un déclin des marches? Les théoriciens de cette pratique auront le temps de répondre à ces questions. Le constat révèle simplement que Quelques rares personnes qui s'y trouvaient depuis le matin avaient transformé le carrefour tokoin Trésor en un lieu de spectacle de danse folklorique histoire de mobiliser les habitants de ce quartier. Littéralement déçue, une militante zélée invitait la population riveraine à se joindre au groupe de marcheurs. On aurait visiblement pu croire que les corps habillés qui

encadraient cette marche étaient plus nombreux que les manifestants eux-mêmes. Ni le son de leur musique, ni l'invitation de la dame n'ont pu mobiliser la population riveraine. Les curieux n'étaient sortis que pour voir ce spectacle sans pour autant chercher à les accompagner dans leur footing hebdomadaire. Ce n'est que vers de 11 heures qu'ils ont pu réunir environs 150 marcheurs.

Cet échec doit normalement donner des leçons aux leaders de l'ANC. Ils doivent se rendre compte que la population qu'ils drainaient naïvement dans les rues de Lomé depuis les élections de 2010 est en train de prendre conscience de l'inefficacité des marches. Si les militants du FRAC du quartier Bè ont cessé de prendre une part active aux séances de « footing » des samedis qui se terminent par des discours démagogiques à la plage, ce ne sont pas les habitants du quartier Tokoin, encore moins toute la population togolaise qui sera la seconde victime des idéologues de la marche.

Tout porte à croire que le CST et le collectif Arc-en-ciel ont usurpé le monopole de la marche au FRAC et surtout à l'ANC qui ont passé des lustres à inventer cette idéologie. Le peuple n'est plus dupe et les leaders du FRAC et des autres collectifs doivent alors changer de stratégie avant qu'ils ne perdent tous leurs militants.

L. K

Média

LA NOUVELLE CARTE DE LA PRESSE DISPONIBLE

Suspendue pendant un certain temps, la délivrance de la Carte de la Presse a repris depuis le début de ce mois de Novembre. La Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) a annoncé depuis le 8 novembre dernier au cours d'une rencontre avec les médias que le comité multimédia et délivrance de la Carte de la Presse a repris son travail et est désormais disposé à leur délivrer ce document. Ainsi, les professionnels de la presse pourront se faire établir cette carte ou la faire renouveler. En effet, la Carte de Presse est un précieux document qui permet aux journalistes et techniciens de la communication d'avoir facilement accès aux sources d'informations officielles et aux différents documents administratifs.

Caractérisée par son format, huit centimètres sur cinq, la nouvelle carte de la presse se fera en trois catégories différentes notamment l'ordinaire, l'honoraire et la stagiaire. Elle vise à faire jouir aux journalistes et techniciens des médias, des droits liés à leur profession qui sont entre autres, l'accès aux sources d'information et l'obtention des documents administratifs afférents. Selon le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication(HAAC) Biossey Kokou Tozoun, « la professionnalisation du métier de journaliste passe aujourd'hui pour un impératif auquel ni la HAAC, ni les acteurs du secteur des médias ne sauraient déroger », faisant allusion à la détention de la Carte de Presse par les journalistes et autres communicateurs.

Mais il est à noter que l'accès à la Carte de Presse est assez difficile, ce qui décourage nombre de journalistes à s'aventurer dans les démarches de sa délivrance. Prenant conscience de cet aspect de la chose, la HAAC a décidé de mettre fin à cette situation pour permettre à un grand nombre de journalistes de disposer de la carte de la presse. Pour preuve, sur le grand nombre de journalistes qu'il y a au Togo, seuls

cent cinquante sont détenteurs de la Carte de Presse. « Le comité qui est chargé de délivrer cette carte a fait un travail assez fouillé et a mis en place les critères qui doivent permettre aux professionnels de se faire délivrer la carte de la presse, conformément aux décrets et lois », a déclaré le président de la HAAC, Biossey Kokou Tozoun.

Un autre aspect de l'accès difficile à la Carte de Presse est le coût de la délivrance, excepter les multiples dépenses pour la constitution des dossiers qui doivent être de quatre (4) exemplaires. La question a été soulevée à plusieurs reprises mais elle est restée sans suite. Selon le Président de la HAAC, Un certain nombre de dispositions sont « en train d'être prises » pour revoir le coût de cette carte à la baisse, afin que les professionnels des médias qui remplissent les conditions d'obtention puissent la détenir. Pour la circonstance, des cartes ont été délivrées à certains confrères qui ont fait la demande d'établissement et de renouvellement.

Didier ASSOGBA

Le Civisme Aujourd'hui

EVITONS DES VOIES ANARCHIQUES POUR ECHAPPER AUX FEUX TRICOLORES

Les panneaux de signalisations implantés un peu partout sur l'étendu du territoire constituent tout un ensemble de communication qui réglemente la circulation des usagers de la route. Parmi ces panneaux de signalisations figurent les feux tricolores qu'on retrouve dans les grands carrefours. Ces feux loin de retarder les usagers de la route ont pour mission de régler la fluidité de la circulation. Malheureusement bon nombre des usagers de la route ne respectent pas ces feux qu'en présence effective des agents de la police dans les carrefours.

Aujourd'hui les conducteurs de taxi-moto, certains taximen et même les cyclistes ont érigé des voix anarchiques pour échapper aux feux tricolores et précisément au feu rouge. On peut alors observer une voix anarchique au niveau du carrefour CHR Lomé-commune où les usagers venant de la nouvelle Présidence laissent le carrefour pour passer par l'angle avant de retrouver le boulevard Jean-Paul II. Le même phénomène se passait également au niveau du carrefour Bar 3K. Là, les usagers venants du boulevard Gnassingbé Eyadema, côté Université de Lomé, dévient dans l'angle avant de tomber plus loin sur les pavés du boulevard de la Kara. Cette pratique s'est estompée à ce niveau à cause des herbes qui y ont poussé pendant cette saison pluvieuse. A l'instar de la station d'essence MRS de Novissi, les autres stations d'essence situées dans l'angle des carrefours constituent des voies de passage par excellence de nos conducteurs. Certains conducteurs se montrent plus pressés que les autres et vont jusqu'à prendre d'assaut le trottoir pour contourner d'abord les bons observateurs des feux tricolores avant de se frayer un passage.

Face à cette situation, les piétons sont en insécurité en pleine circulation. Ils ne savent plus à quel moment un conducteur peut débarquer à l'improviste sur le trottoir ou dans les angles du carrefour qu'ils ont le droit d'emprunter. Nos agents de la police qui abattent déjà un travail louable doivent donc faire preuve de plus de vigilance afin d'étouffer dans l'embryon ce comportement incivique et imprudent qui prend déjà de l'ampleur. Il faut aussi rappeler à nos usagers de la route que le respect du code de la route est un acte civique qui protège premièrement leur vie et celle des autres.

La Rédaction

Restructuration de la fonction d'Architecte

L'ONAT SE DONNE DE NOUVEAUX OBJECTIFS

C'est le 13 novembre dernier que l'Ordre National des Architectes du Togo (ONAT) a tenu son Assemblée Générale. Présidée par le Conseil Supérieur de l'Ordre, cette Assemblée est revenue sur le rapport du premier Forum des Architectes du Togo organisé les 28 et 29 septembre 2012 derniers. L'Assemblée Générale a permis aux architectes de prendre à l'unanimité un certain nombre de décisions visant la restructuration de leur profession. Entre autres décisions, il y a le Contrôle des permis de construire et la protection du métier d'architecte, l'amélioration des relations avec l'Administration, l'amélioration du système d'attribution des marchés publics des architectes, la meilleure organisation des concours d'architecte, l'amélioration du dispositif légal et juridique autour de la profession d'architecte au Togo, la fin des contentieux liés au mandat 2003-2006, la clarification de la situation de l'ONAT par rapport aux Institutions professionnelles Internationales, l'assurance des architectes, l'offre des opportunités de Formation continue aux architectes membres, la facilitation des déplacements des architectes membres à l'étranger, et enfin l'assurance de la mise en œuvre effective des recommandations du Forum.

Les Architectes présents à l'Assemblée Générale ont adopté les recommandations du forum. Il s'agit entre autres recommandations de celles concernant le règlement du contentieux EAMAU/UEMOA, la clarification du paysage togolais par rapport à la formation des architectes et des autres professionnels du bâtiment et du cadre de vie, la publicité des architectes, la communication autour de la profession d'architecte, la règlementation de l'intervention des architectes sur des bâtiments existants, la facilitation de l'accès des architectes aux crédits, l'exploration des opportunités de mobilisation de ressources pour l'ONAT, l'assurance d'une meilleure crédibilité et transparence dans la gestion de l'ONAT, le renforcement du sens de l'appartenance au sein de l'ONAT.

Un Comité de suivi des décisions de l'Assemblée Générale a été mis en place à la fin des travaux marquée également par la réception du serment d'AMETEPE Koudzo Sena qui vient grossir ainsi l'effectif des membres de l'ONAT. Par ce serment il devient ainsi membre inscrit au tableau de l'Ordre National des Architectes du Togo.

Dias MISSOKO

Cafouillage au carrefour Novissi

LE RÉTABLISSEMENT DES FEUX TRICOLORES S'IMPOSE

Depuis quelques semaines, le point d'intersection du boulevard Jean-Paul II et de l'avenue Akéi manque de feux tricolores. C'est un cafouillage total qui se fait remarquer tous les jours à ce carrefour. Reconnus pour leur trafic assez important, les feux à ce niveau permettaient de régulariser considérablement la fluidité de la circulation. Depuis que ces feux ont été interrompus pour cause des travaux de réfection de l'Avenue Akéi prolongée, ce sont les policiers qui ont pris la relève aux heures de pointe. L'absence des policiers à certaines heures entraine donc une anarchie remarquable. Les conducteurs ne prêtent pas tellement attention au respect du code de la route. Surtout les zémindjans qui se montrent toujours pressés, cherchant par tous les moyens à passer même quand il n'y a pas d'alternative.

Les feux tricolores jouent un rôle très important dans les carrefours et leur absence ne peut qu'entrainer des accrochages entre les usagers de la route et de surcroit des accidents de circulation. La présence des policiers ne réduit en rien la valeur de ces feux mais permet de veiller au respect scrupuleux de ce code de la route. Maintenant que les travaux de réfection de cette voie ont pris fin, les autorités compétentes doivent penser au rétablissement de des feux de ce carrefour Novissi et dans d'autres carrefours qui sont dans le cas pour éviter à la population le lot des accidents qui s'invitent à la fin de l'année.

London KAWANA

TOGO 2000
CETEF - LOME
23 Nov.
10 Déc.
2012
10ème
Foire
Internationale de
LOME
Foire de toutes les opportunités
CETEF - LOME
CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS
ET FOIRES DE LOME "TOGO 2000"
B.P.: 10556 Lomé - TOGO
Tél.: (228) 22 35 07 27 / 22 30 38 48 - Fax (228) 22 26 17 54
E-mail : ceteflome@cetef.tg - Site web : www.cetef.tg

Match amical Maroc-Togo

PREMIER TEST, PREMIÈRE VICTOIRE POUR LES EPERVIERS

Le Togo et le Maroc se sont affrontés en match amical le mercredi 14 novembre dernier. Le match qui s'est joué à Casablanca dans le royaume chérifien s'est soldé par une victoire des Eperviers sur la marque de 1-0. Ce match amical de la journée FIFA du mois de Novembre servait de début des préparations pour les deux sélections nationales qui vont prendre part à la 29e édition de la Coupe d'Afrique des Nations Afrique du Sud 2013. Malgré l'absence de certains joueurs cadres, le Togo a tenu face à une équipe marocaine qui était également en rodage. Le match amical de préparation a confirmé la progression de l'équipe du Togo dont le nouvel état d'esprit est caractérisé par la gagne à tout prix. Le premier match test s'est révélé concluant avec une rassurante victoire sur les Lions de l'Atlas sur leurs propres installations.

La victoire sur le Maroc marque un bon début pour la sélection nationale du Togo qui débute sa préparation pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2013. Les Eperviers qui visent loin et veulent franchir le premier tour de la CAN en Afrique du Sud rencontreront sur leur chemin, deux équipes magrébines que sont la Tunisie et l'Algérie. Le match contre le Maroc va permettre au sélectionneur Didier Six et son staff de mettre en place une équipe qui pourra arriver à bout de ces deux nations de l'Afrique du Nord. Pour la circonstance, quatre (4) joueurs ont marqué leur retour en sélection. Il s'agit des frères Jonathan et Floyd Ayité, de Thomas Dossévi et de Mango Sénah. Des joueurs qui ont fait le travail en l'absence de Serge Gakpé, Razak Boukari, Womé Dové, Améwou Komlan et Bossou Vincent. Seul problème lié à la victoire du mercredi dernier sur le Maroc, la question de prime des joueurs a resurgi.

D'autres matchs sont encore envisagés dans le cadre des préparatifs des Eperviers pour la CAN 2013. Le regroupement proprement dit va se faire entre la fête de Noël et le début de la CAN, le 19 janvier. On annonce également un stage au Centre Marelle Desailly au Ghana. Pour rappel, le Togo est logé dans le groupe D en compagnie de la Côte d'Ivoire, de la Tunisie et de l'Algérie. Après la victoire sur le Maroc le staff technique doit réfléchir à d'autres rencontres de haut niveau pour maximiser les chances du Togo à passer le premier tour de la CAN en janvier prochain.

Didier ASSOGBA

Sortie d'album

GUIGUI DANS LE CERCLE DES ARTISTES CONFIRMES DE GOSPEL

Le Temple de l'Eglise Internationale Praise Chapel a servi de cadre au concert dédicace de l'album de l'artiste Guigui le 11 novembre dernier. C'était en présence d'une grande assemblée composée des fidèles de l'église Praise Chapel et des proches de l'artiste que s'est déroulée la cérémonie riche en couleur. Inspirée par le Saint Esprit, la sœur Guigui a su développé son don de chanter, un don qui constitue en même temps pour elle, un rêve qu'elle vient de matérialiser sur un disque.

Baptisé « My Dream », l'album, le tout premier de Guigui marque la fin de l'anonymat de la jeune artiste. L'opus est entièrement réalisé dans le Studio All That Production. Les titres de l'album sont tous des louanges à Dieu et des prières pour une meilleure vie sur la Terre. Entre autres titres, on peut citer : Masubowo, Dodzi de Mawu nu, Praise the Lord, Israel Dikpola, My Dream, etc. Le concert dédicace a été un grand succès pour la jeune carrière de Guigui qui a décidé de chanter pour Dieu. Avec la sortie de l'album « My Dream », elle entre dans le cercle des artistes confirmés de la Chanson Gospel du Togo.

Elle a été soutenue au cours du concert dédicace par ses collègues artistes Gospel. Parmi ces artistes, il y avait Eugène Ablodévi, Prince Marc. On a noté également la prestation de la Chorale « Praise Voice » de l'Eglise Praise Chapel. L'album est déjà sur le marché et est à écouter sans modération.

Didier ASSOGBA

Togotelecom

PROMO INTERNET

HELIM

L'INTERNET HAUT DÉBIT PAR TOGO TELECOM

Du 1er Octobre au 31 Décembre 2012

FORFAIT INTERNET

à partir de

14 150* F CFA TTC/mois

pour **256Kb/s**

INTERNET ILLIMITÉ 24h/24

AUTRES FORFAITS HELIM FIXE *

- Débit **512 Kb/s** à partir de **21 712 FCFA TTC/mois**
- Débit **1Mb/s** à partir de **41 400 FCFA TTC/mois**
- Débit **2Mb/s** à partir de **79 580 FCFA TTC/mois**

* Selon votre engagement

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou **appellez le 112**.

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY, ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg